

Jeudi 29 mars 2012

Petit guide de la sûreté

N'étant pas un spécialiste de la culture Italienne et de la commedia dell'arte et le but de ce site n'étant pas de faire rire aux éclats (quoi que!) je vais vous proposer aujourd'hui un petit dossier sur la sûreté portuaire.

La DGITM vient en effet de mettre en ligne un dossier daté du 23 janvier 2012 dans sa version initiale qui traite de la sûreté portuaire. Tout y est, dans les grandes lignes, et comme le précise le titre, pour l'essentiel, ceci afin de vous donner le minimum de connaissances requises pour exercer vos fonctions d'officier de port. Ce dossier permettra également aux candidats des différents concours, d'avoir un léger "verni" sûreté portuaire avant d'affronter les épreuves.

Vous retrouverez ce dossier dans la bibliothèque et dans la partie "portuaire" de la préparation aux concours.

* [L'essentiel en sûreté portuaire version 01 du 23 janvier 2012.](#)

Désolé de ne pas être aussi comique que d'autres, mais nous sommes également là pour bosser.

Eric

Lundi 26 mars 2012

Circulaire UPF

Vous trouverez ci dessous la circulaire rédigée par l'Union des Ports de France, destinée aux Directeurs des Ressources Humaines des Grands Ports Maritimes et du Port Autonome.

Cette circulaire vient préciser certains points du protocole annexé à la CCNU, signé par notre syndicat, au nom de notre fédération, afin de lever tous risques d'interprétation par les DRH et cela pour être sûr qu'aucun GPM ne restera à la traîne dans la mise en place de ce nouveau protocole.

Cette circulaire précise également que les GPM doivent vous verser une prime de 200 euros. Elle n'est que de 200 €, comparée aux 400 € reçus par les ouvriers des ports, car la prime couvre la période du 1er janvier au 30 septembre 2011 et les officiers de port ne sont concernés qu'à compter du 3 mai 2011, date d'entrée en vigueur de la CCNU.

* [Circulaire UPF destinée aux DRH des GPM](#)

Eric

Lundi 19 mars 2012

Réunion du 15 mars

Vous trouverez ci dessous le compte rendu de la réunion technique qui s'est déroulée le jeudi 15 mars à 13h30. Ce compte rendu ne concerne que la réunion de l'après midi, les deux autres faisant l'objet de l'article précédent.

* [Compte rendu du 15 mars 2012](#)

Vous trouverez comme toujours les différentes pièces jointes dans la bibliothèque

Eric

Samedi 17 mars 2012

Petites news de mi-mars

Article modifié par rapport à l'envoi mail du SNOP FO de vendredi 16 mars.

Jeudi 15 mars 2012 le SNOP FO s'est rendu au ministère pour 3 réunions.

Christian Clerc-Dumartin et moi même avons été reçus par la DGITM et la DRH à 10h00 à La Grande Arche pour aborder 3 dossiers "sensibles".

Le premier concernait la demande du directeur général du PA de la Guadeloupe de remettre à disposition du ministère, le commandant de port du PAG. Ce dernier poursuivant le DG du PAG en justice, la DGITM attend désormais le jugement de l'audience qui se déroulera le 19 juin prochain pour prendre sa décision.

En attendant, monsieur Bourven, sous-directeur PTF, a précisé la position de la DGITM sur la position des officiers de port en situation de détachement. Il considère que le commandant d'un GPM est un collaborateur de la direction du GPM et qu'il doit appliquer la lettre de mission que lui confie le DG. Il précise même que le commandant de port a un devoir de loyauté envers le directeur d'un GPM sinon ce dernier est en droit de cesser la collaboration qui les lie en le remettant à disposition de l'administration centrale. Les officiers de port, quand à eux, sont là pour les missions régaliennes et à ce titre, ne pourraient "être débarqués", leur loyauté étant destinée aux textes et non à un directeur général de GPM.

Le second concerne le port d'Ajaccio. Une enquête va être demandée au CGEDD.

Le troisième concernait les ports de Mayotte et les difficultés rencontrées localement par les officiers de port pour mener à bien leurs missions. Malgré le passage en département de cette collectivité territoriale, les coutumes locales ont la vie dure et l'application des différents textes sont difficilement acceptés par les Mahorais.

A 11h15 nous avons été reçu à la Tour Pascal B par monsieur Perrais, directeur de la rémunération du ministère pour étudier les propositions que va faire l'administration centrale dans le règlement du dossier des primes IFTS du port de Bastia.

Les propositions de l'administration, une fois validées par le secrétaire général du ministère et vérification de leurs légalités par le contrôleur financier, seront transmises au DDTM 2B pour être présentées aux officiers de port Bastiais.

Les premières pistes de propositions ont été expliquées dès jeudi soir aux représentants du SNOP FO de Bastia. A cette occasion, nous avons découvert que les IFTS étaient régies par un décret plafonnant ces primes (nous y reviendrons dans un prochain article).

Il est donc impossible de maintenir des IFTS dépassant ce plafond légal, s'appliquant à toute la FPE.

Lors de cette entrevue, nous avons remis à monsieur Perrais le courrier de monsieur Vialatte, député du Var, envoyé au premier ministre le 29 février dernier sur la mise en place des IHTS pour les officiers de port.

Le directeur de la rémunération nous a également informé que cette année il ferait à nouveau un geste pour les officiers de port en revalorisant une fois encore le coefficient du régime indemnitaire.

Le montant de cette revalorisation n'est pas encore définitivement fixé, mais il pense à une revalorisation d'environ 0,05 ce qui porterait les coefficients à 2,15 pour le port de Calais et à 1,85 pour les autres ports plus vos coefficients individuels acquis depuis 2009.

Le travail au quotidien du SNOP FO pour la reconnaissance du corps à sa juste valeur porte ses fruits, malgré ce que pensent certains. Les faits sont là.

La réunion s'est terminée à 12h35.

Nous avons ensuite rencontré à nouveau la DGITM et la DRH pour une réunion technique à 13h30 à La Grande Arche. Le SNPAM CGT était également présent à cette réunion.

Eric Roellinger et Xavier Vasse nous ont accompagnés.

Différents projet de textes nous ont été remis à cette occasion. Il est regrettable que certaines pratiques "ancestrales" nous aient fait perdre un temps précieux pour aborder les différents points de l'ordre du jour. Il est également regrettable que cet ordre du jour et en particulier l'affaire du TK Bremen, n'aient pu être abordé en raison du non respect de cet ordre du jour.

Toujours est-il qu'à cette occasion, Brigitte Thorin nous a informés des différentes évolutions du dossier indiciaire.

Très grande nouvelle, suite à la démonstration faite par le SNOF FO après la réunion indiciaire du 7 décembre 2011, la DGAFP reconnaît le niveau de recrutement à BAC +2 (voir articles des 11 décembre 2011 et 11 janvier 2012 dans la rubrique archives du site et dans la partie comptes rendus de la bibliothèque).

Deuxième grande nouvelle, la DGAFP accepte que l'architecture du corps des lieutenants soit de 2 grades (1 normal et 1 fonctionnel) ou bien 1 grade à deux classes comme actuellement. Je précise si besoin que c'est ce que nous avons demandé lors de la réunion du 7 décembre après avoir étudié plus en détail le Nouvel Espace Statutaire.

Dernière très très grande nouvelle, nous avons demandé lors de la dernière réunion que l'administration fasse un effort en relevant les derniers indices de la grille. C'est ainsi que nous avons demandé que la classe normale se termine à IM 535 au lieu de 515 et que la classe fonctionnelle se termine à IM 551 au lieu de 535. Et bien la DGAFP serait prête à nous accorder l'indice sommital du NES soit l'indice net majoré (IM) 562 soit 73 points d'indice de revalorisation sur une carrière allongée de 15 à 22 ans.

C'est réellement une très grande et bonne nouvelle. Reste désormais à finaliser cette négociation avec l'administration, chose qui devrait être faite lors d'une dernière réunion dans les prochaines semaines avant le passage en groupe d'échange et au CTM. Restera ensuite à rédiger l'arrêté ministériel.

Il est à préciser, mais je vous l'avais déjà annoncé, que 6 mois de budgétisation de cette revalorisation indemnitaire était d'ores et déjà prévu sur le catégoriel.

Nous reviendrons plus précisément sur ces avancées dans le compte rendu qui suivra cette prochaine réunion avec la DRH.

Voilà pour ce qui s'est passé jeudi 15 mars 2012, lors des trois réunions auxquelles le SNOF était présent. Un compte rendu spécifique à la réunion technique de l'après midi, vous sera diffusé demain dimanche.

Eric

Mercredi 14 mars 2012

Mutations 2012 c'est le brin!

Suite aux différents commentaires de Christophe (Fort de France) nous faisant remarquer que les postes de Martinique n'apparaissent pas sur les listes principales, après contact avec le ministère, voici les listes des gestionnaires. Les 3 postes martiniquais y apparaissent.

Mais comme j'aime bien prouver ce que j'avance j'ajoute la liste des postes martiniquais obtenus ce jour par le canal standard.

Juste une observation, il serait bien que tous les postes soient rentrés dans le secteur d'activité MER et non pas VOIES NAVIGABLES sinon il faudra bientôt aller chercher nos postes dans les secteurs constructions publiques et bâtiments.

- * Liste principale lieutenants 2012
- * Liste principale capitaines 2012
- * Liste des postes de Martinique

Les listes en rubrique Mutations sont mises à jour.

D'autre part, il est à noter que les postes 117412 (C2 Dunkerque) et 117413 (Lieut Dunkerque) sont vacantes et non susceptibles d'être vacantes.

Admissibilités concours 2012

Voici la liste des candidats admissibles aux différents concours 2012

Lieutenants

BABIN DE LIGNAC Vincent (101), CAVALIN Christophe (105)
DE CHABANEIX DE CHAMBON Pierre (107), DE LA BROISE Thomas (108)
DEMERVILLE Frédéric (110), DERVILLY Hubert (111)
DUBE Joachim (112), DURAND Jean-François (114)
DUVAIL Benjamin (115), FOTSO François (116)
GUILLOUX Pierre-Yves (135), LE BRIS Alain (125)
MANDRON Jean-Bernard (126), MARTIN Franck (128)
NORET Jean-Yves (130), POLLIARD Cyril (137)
POULMARCH Yann (136), SIMONET Bertrand Marc (132)
TROUILLEAU Jean-Emmanuel (134)

OP externe

BOUALLAGUI Abderrezak (201), DE LA BROISE Thomas (202)
DEFRENNES Fabrice (203), HUET Stéphanie (205)

OP interne

CAMARA MENESES Luis Hernan (300), DEEDENE Cédric (301)
HAUSSER Éric (302), LE GOFFIC Michel (303)
LEONARD Patrick (304), NOTARIANNI Toni (305)

Allez mon DD plus que quelques jours et tu seras avec "captain Léo"

Eric

Vendredi 9 mars 2012

Cycle mutation 2012

Les listes principales des postes vacants et susceptibles d'être vacants sont à suivre.

Vous avez jusqu'au 18 avril pour que vos PM 104 arrivent dans les services d'accueil.

Il serait bien de nous informer par mail de vos intentions de mutations afin que nous puissions anticiper certains postes qui deviendraient vacants et qui n'auraient pas été remontés comme susceptibles de l'être par vos services. Ceci afin de ne pas laisser vos collègues sans remplaçants.

Concernant le port de Bayonne il y a déjà deux modifications:
PORT DE BAYONNE

Dans le cycle Mobilité 2012 des OP/OPA, veuillez corriger pour lire:

Cycle officier de port, Identifiant N° 117383 = "Commandant adjoint du port de Bayonne".

Cycle officier de port adjoint, rajouter 1 poste : "officier de service"

(4ème poste) susceptible d'être vacant.

Vous retrouverez pour les semaines à venir, les listes dans la bibliothèque à la rubrique "Mutations"

* [Liste principale lieutenants](#)

* [Liste principale lieutenants suite](#)

* [Liste principale capitaines](#)

* Liste principale capitaines suite

A vos PM 104

Eric

Jeudi 8 mars 2012

Visite du SNOP FO à Bastia

La semaine dernière, les officiers de port Bastiais ont appris que la DREAL Corse exigeait le remboursement de la moitié des IFTS, perçus depuis le 1er octobre 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire. La DREAL Corse a également stoppé sans notification aux officiers, le versement de 50 % de leurs IFTS et ce dès le salaire de mars 2012.

Devant cette "attaque" sans précédent contre les officiers de port de Bastia, le secrétaire général du SNOP FO s'est rendu en Corse lundi 5 mars.

François, délégué du SNOP FO pour le port de Bastia ainsi que Pierre-Yves, ont accueilli Eric à sa descente de l'avion. Une heure plus tard, débutait une réunion en présence de l'ensemble des officiers de port Bastiais et de Balagne. Cette dernière dura 4 heures et fini à 21h30.

Dès le lendemain, le secrétaire général du SNOP FO a été reçu en compagnie d'Ange et de François par le directeur de la DDTM 2B. La réunion commencée à 07h30 dura 90 minutes, durant lesquelles fut clairement établies les responsabilités de chacun et en particulier celles de l'administration locale.

Le secrétaire général du SNOP FO et le directeur du service de la rémunération du MEDDTL sont en liaison depuis 10 jours pour régler définitivement cette affaire.

Des propositions seront très prochainement faites aux officiers de port Bastiais et nous veillerons à défendre au mieux leurs intérêts. Ce sera eux et eux seuls qui décideront d'accepter ou non, les propositions de l'AC.

Je remercie encore une fois tous les officiers de port de Bastia et de Calvi-Ile Rousse pour leur accueil et surtout pour leur écoute et leur volonté d'arriver à une solution pérenne.

Eric

